



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ନେତ୍ରକାଳୀଙ୍କାଳ

Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

14 novembre 2025 et

21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **10**

Objet : Ligne Paris-Granville – Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

CONDE-EN-NORMANDIE				
M. Xavier ANCKAERT	X			
M. Benoît BALAIS	X			
Mme Nathalie BOUILLARD				
Mme Catherine CAILLY	X			
M. Pascal DALIGAULT				
M. Sylvain DELANGE	X			
Mme Valérie DESQUESNE				
Mme Najat LEMERAY				X

LA VILLETTÉ				
M. Daniel BREARD	X			

PERIGNY				
M. Jérémy MORU	X			

PONTECOULANT				
Mme Gislaine MARIE	X			

SAINT-DENIS-DE-MERE				
M. Manuel MACHADO	X			

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					X
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGANIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			X		
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL				X	
Mme Marie-Ange CORDIER			X		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON				X	
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			X		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL				X	
Mme Valérie OLLIVIER			X		
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre du nouvel élan donné au projet de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), le Réseau Ouest Normand propose la signature d'un manifeste auprès de la Région Normandie, des parlementaires et de l'Etat pour souligner aussi l'importance des lignes déjà existantes qu'il s'agit de pérenniser, développer et donner les moyens financiers.

Il est notamment proposé le classement de la ligne Paris-Granville en ligne d'Intérêt National.

Résumé du manifeste :

Le Manifeste ferroviaire du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand appelle à un **renouveau du transport ferroviaire dans l'ouest de la Normandie**. Les élus y affirment que le train, en raison de sa faible empreinte carbone, est essentiel pour atteindre la neutralité climatique et renforcer l'attractivité des territoires. Ils soulignent l'importance des grandes infrastructures comme la **Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)** et des axes structurants **Paris-Caen-Cherbourg** et **Paris-Granville**, indispensables à la vitalité économique, industrielle et touristique régionale. Le manifeste met aussi en avant la nécessité de moderniser les réseaux historiques, longtemps délaissés au profit du TGV, afin de garantir une desserte fiable et cohérente du territoire.

Le document insiste ensuite sur la **modernisation des dessertes locales et la mobilité du quotidien**, en prônant une politique ferroviaire pragmatique et hiérarchisée : amélioration du cadencement, transformation de la halte de **Folligny** en pôle d'échanges multimodal secondaire, et développement des étoiles ferroviaires. Il appelle à un renforcement de l'intermodalité avec les réseaux de bus et cars à une meilleure synchronisation horaire et à une tarification harmonisée et accessible. Les élus souhaitent aussi réexaminer les politiques d'aménagement pour limiter la dépendance à la voiture, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

Sur le plan économique et social, le manifeste dénonce un **coût du billet de train trop élevé** et une lisibilité tarifaire insuffisante, freinant l'usage du rail, en particulier pour les jeunes, les familles et les ménages modestes. Il prône une **tarification simplifiée et plus équitable**, un **meilleur accueil en gare** et la revitalisation des quartiers ferroviaires pour en faire de véritables lieux de vie et de connexion multimodale. Les élus encouragent également le développement du fret **ferroviaire**, stratégique pour la transition écologique et la compétitivité régionale.

Enfin, le texte appelle à une **gouvernance concertée** entre l'État, la Région et les collectivités locales pour planifier les investissements et redonner cohérence au système ferroviaire normand. Les élus s'engagent à participer activement aux instances régionales de concertation et à documenter les besoins territoriaux.

Enjeux principaux : la décarbonation des mobilités, la relance des infrastructures ferroviaires régionales, la cohésion territoriale par la desserte équilibrée des villes moyennes, l'intermodalité et l'accessibilité pour tous, ainsi que la réconciliation entre aménagement du territoire et transition écologique.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire que l'Intercom de la Vire au Noireau s'associe à la signature de ce manifeste pour montrer, de nouveau, l'importance de la ligne Paris-Granville dans nos territoires. Cet axe « Normandie-Sud » est un indispensable au développement de notre bassin tant sur les plans économique et touristique que pour sa vitalité.

Suite aux avis favorables de la commission mobilité réunie le 7 octobre 2025 et du bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le manifeste « Pour un renouveau ferroviaire dans l'Ouest de la Normandie » dont le projet est joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

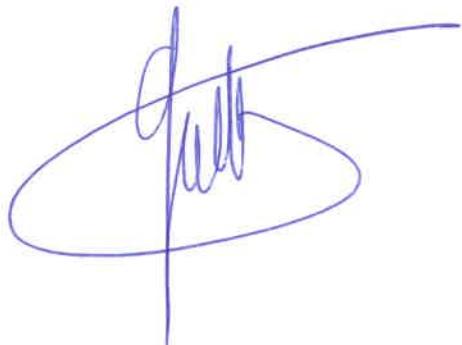
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

